



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 novembre 2022  
Convocation du : 18 novembre 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENT**: Nicolas HOURDRY

**SECRETARE DE SEANCE** : Grégory PICKEU

DE22.183

**FINANCES**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

**OUVERTURE DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

*Autorisation - Approbation*

0380

La Ville d'Armentières a lancé un certain nombre de programmes d'investissement fin 2022 dont découlent des engagements contractuels et financiers début 2023.

Pour autant, les engagements financiers pris début 2023 ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2023.

Aussi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2023, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du BP 2023, il vous est proposé :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2023 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande décide d'approuver les propositions ci-dessus.

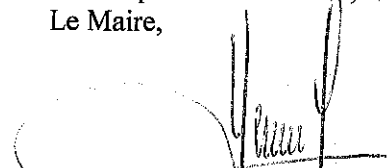
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Grégory PICKEU**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille